

OM NOTILUS - SAISIR UN FRAIS PREVISIONNEL DANS L'ONGLET « FRAIS »

1) Aller dans l'onglet « frais » de l'ordre de mission, descendre à la rubrique « frais » et cliquer sur le symbole « + »

Indemnités journalières

Montant total 40,00 EUR

Coefficient* 100 %

Repas midi perdiem
Quantite : 1,00 Total : 20,00 EUR

Repas soir perdiem
Quantite : 1,00 Total : 20,00 EUR

Frais
1 élément(s) affiché(s) sur 1

Rechercher

Gérer les filtres

+

2) Cliquer sur « saisir un frais prévisionnel »

Frais

Saisir un frais prévisionnel

3) Commencez à compléter le champ « prestation » et sélectionner l'item souhaité : « transports en commun » pour le bus, le métro ou le tram, « parking » pour des frais de parking¹, « nuitée décret » pour une nuitée en France dont vous allez avancer les frais et dont vous demanderez le remboursement post mission, « train » ou « avion » pour un voyage en train ou en avion dont vous allez avancer les frais et dont vous demanderez le remboursement post mission, etc.

Attention : pour rappel n'avancez aucun frais avant que le gestionnaire financier ne vous envoie par mail votre OM définitif validé par toutes les parties (dont la DAF de Lyon 2) car dans le cas contraire le remboursement des frais engagés n'est pas garanti.

Frais [X]

Date* [] **Quantité** 1,00

Ville / Pays* Paris, Paris, France [] **Montant*** EUR [v]

Prestation* tran []

Transports en commun

Remarque []

[Enregistrer]

¹ Pour ne pas voir votre OM retoqué par le valideur de la DAF, veuillez à bien vérifier au préalable que vos frais de parking rentrent dans le cadre de la politique voyage ; pour cela consultez la dernière délibération en date du CA de l'université dont le lien est disponible sur le site du CERLA

4) Pour saisir un frais prévisionnel de navette d'aéroport (type Rhônexpress) procéder comme suit :

Frais

Date* 15/05/2025 **Quantité** 1,00

Ville / Pays* Paris, Paris, France **Montant*** 20,00 EUR

Prestation* Transports en commun

Réal

Remarque Navette aéroport

Enregistrer

Important : pour éviter les achats en double, remplissez l'onglet « frais » pour des prestations de transport (items « train » ou « avion ») et d'hébergement (item « nuitée décret ») uniquement si vous souhaitez avancer ces frais-là. Et si vous avancez ces frais vous ne devez pas compléter l'onglet « voyage » qui doit rester vide en cas d'avance des frais de votre part. En effet, l'onglet « voyage » est réservé à l'achat des prestations de transport et d'hébergement auprès du voyageur au marché et l'outil de réservation en ligne Goelett : utilisez l'onglet « voyage » si vous ne souhaitez pas effectuer l'avance des frais.

Information pour les déplacements à l'étranger

Si vous souhaitez effectuer l'avance des frais d'hébergement pour un déplacement à l'étranger vous n'avez pas besoin de saisir de frais prévisionnels dans l'onglet « frais », ceux-ci se compléteront automatiquement dans la rubrique « indemnités journalières » de l'onglet « frais » en fonction de vos dates de mission et selon le plafond prévu pour le pays de destination.

Si vous souhaitez passer par le voyageur et vous éviter ainsi d'avancer les frais d'hébergement c'est possible, il vous faut alors :

A) Compléter l'onglet « voyage » en conséquence pour pouvoir procéder à vos réservations via l'outil Goelett (pensez à configurer l'acceptation des pop-ups par votre navigateur et à utiliser Firefox de préférence). Consultez le guide de la DAF pour un mode opératoire plus complet à ce sujet.

B) Dans l'onglet « frais » rubrique « indemnités journalières », cliquer sur le symbole « loupe » pour pouvoir dégrever l'ensemble des mentions « nuitée (étranger) » en décochant les carrés bleus (voir les 2 captures d'écran ci-dessous et page suivante) :

Indemnités journalières

Montant total 922,20 EUR

Coefficient* 100 %

	Nuitée (Etranger)	Quantité : 4,00	Total : 551,20 EUR	▼
	Repas midi perdiem	Quantité : 5,00	Total : 185,50 EUR	▼
	Repas soir perdiem	Quantité : 5,00	Total : 185,50 EUR	▼

Dégrèvements

02

lundi 2 juin 2025

Nuitée (Etranger) : Aucun

Déjeuner : Aucun

Dîner : Aucun

03

mardi 3 juin 2025

Nuitée (Etranger) : Aucun

Déjeuner : Aucun

Dîner : Aucun

04

mercredi 4 juin 2025

Nuitée (Etranger) : Aucun

Déjeuner : ☒  Espagne

Dîner : ☒  Espagne

05

jeudi 5 juin 2025

Nuitée (Etranger) : ☒  Espagne

Déjeuner : ☒  Espagne

Dîner : ☒  Espagne

06

vendredi 6 juin 2025

Nuitée (Etranger) : ☒  Espagne

Déjeuner : ☒  Espagne

Dîner : ☒  Espagne

07

samedi 7 juin 2025

Nuitée (Etranger) : ☒  Espagne

Déjeuner : ☒  Espagne

Dîner : ☒  Espagne

Action en masse

Enregistrer

Pensez à bien cliquer sur « enregistrer » pour sauvegarder vos dégrèvements une fois ceux-ci réalisés.